



Quel rôle pour les coopératives dans la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales ?

Gaël Plumecocq, Jean-Pierre del Corso, Charilaos Kephaliacos

► To cite this version:

Gaël Plumecocq, Jean-Pierre del Corso, Charilaos Kephaliacos. Quel rôle pour les coopératives dans la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales ? : Une étude comparée de deux dispositifs d'accompagnement en Midi-Pyrénées : conseillers dédiés vs. conseillers de secteur.. Claude Compagnone; Frédéric Goulet; Pierre Labarthe. Conseil privé en agriculture Acteurs, pratiques et marché, Editions Quae, pp.31-51, 2015, 978-2-7592-2382-4. hal-01286905

HAL Id: hal-01286905

<https://hal.science/hal-01286905>

Submitted on 11 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quel rôle pour les coopératives dans la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales ?

Une étude comparée de deux dispositifs d'accompagnement en Midi-Pyrénées : conseillers dédiés vs. conseillers de secteur.

Gaël Plumecocq, INRA – UMR AGIR / LEREPS

Jean-Pierre Del Corso, ENFA / LEREPS

Charilaos Kephaliacos, ENFA / LEREPS

Pour préserver les ressources environnementales, la puissance publique dispose traditionnellement de deux instruments permettant d'infléchir les comportements économiques : l'incitation financière, qui consiste à indemniser les coûts liés à la préservation de l'environnement; la réglementation, qui passe par la mise en œuvre de règles ou de normes juridiques coercitives (Bürjenmeier, 2008). Cependant, la capacité de ces deux instruments à influencer durablement les comportements des acteurs dépend de leur durée et de leurs modalités d'application. Le risque est, en effet, que lorsque la puissance publique abandonne l'incitation ou lorsque les contrôles réglementaires se relâchent, les comportements reprennent leurs cours habituels (Dobson, 2007).

Les dispositifs de politique publique que nous étudions, ici des Mesures Agro-Environnementales (MAE), ont un caractère incitatif. La nature de leur mise en œuvre rend ces dispositifs particulièrement intéressants en ce qui concerne l'évaluation de leur efficacité environnementale. Les MAE sont des contrats volontaires entre agriculteurs et pouvoirs publics aux termes desquels les agriculteurs sont financièrement incités à adopter des pratiques davantage respectueuses des ressources naturelles. Elles reposent sur des modalités de mise en œuvre leur permettant de s'adapter aux contextes locaux d'application (zones fragiles). Leur pilotage et leur animation sont confiés aux relais habituels des politiques publiques agricoles en région (collectivités locales, chambres d'agriculture, syndicats, etc.) ou plus exceptionnellement, comme c'est le cas dans notre étude, à des coopératives agricoles. Cette délégation de services traduit le rôle accru que peuvent jouer des acteurs privés dans la mise en œuvre de programmes publics liés à des enjeux environnementaux.

Dans notre étude, les coopératives et les agriculteurs qui ont contractualisé sont partie prenante d'une démarche visant à limiter les impacts négatifs des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau. Pour leur participation à l'animation générale des MAE, les coopératives perçoivent une aide financière de la puissance publique (État français et Union européenne). Ainsi, l'efficacité des MAE dépend ici pour une part essentielle, de l'action de ces coopératives auprès des agriculteurs et notamment de leur capacité à les convaincre d'adopter des pratiques alternatives aux traitements chimiques (recours à des moyens de désherbage mécanique par herse étrille, révision des plans d'assolement et introduction de légumineuses dans les rotations, lutte raisonnée contre les ennemis des cultures, etc.).

Évaluer l'efficacité de l'action de ces coopératives dans le processus de changement de pratiques agricoles, comme nous avons l'objectif de le faire dans le cadre de ce

chapitre, n'est cependant pas simple. D'abord, le conseil agricole est une activité dont il est difficile de mesurer l'efficacité. La nature immatérielle des échanges donne en effet peu de prise aux évaluations quantitatives (Gadrey, 1996), ou à la formalisation d'un lien causal entre conseil et changement des pratiques. De plus, les stratégies des coopératives peuvent être guidées par des logiques d'accompagnement des agriculteurs et de marchandisation (Goulet, 2011) plus ou moins conciliables entre elles. Les objectifs de préservation de l'environnement peuvent être contradictoires avec les conditions de rentabilité de l'activité économique des coopératives. En conseillant les agriculteurs de limiter leur consommation d'intrants, elles se privent en effet de rentrées financières qui peuvent être nécessaires à leur équilibre économique. L'indemnisation reçue par les coopératives pour la réalisation du suivi technique des agriculteurs contractants peut néanmoins contribuer à désamorcer cette tension potentielle et favoriser l'expérimentation d'autres stratégies, comme par exemple la mise en place de prestations de conseil payant. Ces prestations peuvent alors compenser la diminution du chiffre d'affaires résultant d'une baisse des ventes d'intrants agricoles¹.

Partant des éléments de ce contexte, nous proposons d'analyser et de comparer les stratégies de conseil déployées par deux coopératives agricoles de la région Midi-Pyrénées spécialisées en grandes cultures pour accompagner des agriculteurs dans des démarches MAE. L'une de ces coopératives a fait le choix de confier l'accompagnement de ces dispositifs à des conseillers exclusivement dédiés à cette tâche. L'autre a décidé de le déléguer aux conseillers de secteur habituellement chargés du suivi technico-commercial des agriculteurs. Nous comparerons les deux stratégies de conseil sous l'angle des apprentissages individuels et collectifs générés chez les agriculteurs dans chacune des deux coopératives à l'occasion de cette démarche MAE. Dans les deux cas, nous focaliserons notre attention sur les relations entre conseillers et agriculteurs et plus spécifiquement sur la nature des savoirs et des connaissances échangés. Notre intention est d'examiner en quoi et comment chacune des deux stratégies contribue à transformer les raisons d'agir (i.e. la rationalité)² des acteurs impliqués et, par ce biais, à favoriser l'adoption de pratiques davantage économes en intrants chimiques.

Une telle entreprise suppose de se doter d'une grille théorique permettant de décomposer les éléments constitutifs de la relation de conseil mise en œuvre dans le cadre des MAE et saisir les transformations de pratiques qui en résultent. Dans une première section nous présentons notre cadre théorique. Celui-ci s'appuie sur les approches de l'économie des services (Gadrey, 1992) et sur le modèle habermassien de l'agir communicationnel (Habermas, 1976, 1981, 1983). Ce deuxième cadre théorique nous sert à rendre en compte de l'influence des échanges discursifs entre conseillers et agriculteurs sur la production et la transformation des savoirs sous-jacents à la rationalité des acteurs. Dans une seconde section, nous appliquons ce cadre théorique aux expériences des deux coopératives de la région Midi-Pyrénées. Nous appréhendons les relations discursives entre les conseillers des coopératives et

¹ Comme le montre le travail de Petit et al. (2011) sur le conseil dispensé par les chambres d'agriculture, il existe une différence de forme et de sens entre conseil payant et conseil marchand. Il conviendrait de tester cette hypothèse dans le cas du conseil privé.

² A la suite de Habermas (1981) nous établissons un lien étroit entre rationalité et savoirs : « peuvent être plus ou moins rationnelles les personnes qui disposent d'un savoir, et les expressions symboliques, langagières ou non, communicationnelle ou non, qui incorporent un savoir » (Habermas, 1981, p. 24).

les agriculteurs adhérents ayant contractualisé une MAE au travers d'entretiens réalisés auprès de ces deux catégories d'acteurs. Ces entretiens ont fait l'objet d'un traitement au moyen de méthodes lexicométriques (Benzécri, 1973 ; Reinert, 1993 ; Lebart et Salem, 1994). Dans une troisième section, nous comparons l'efficacité de chacune des deux stratégies de conseil mises en œuvre par les coopératives. Cette efficacité est appréciée au regard de leur capacité à générer de nouvelles références agronomiques, à renouveler les modalités d'exercice du métier d'agriculteur et plus largement à restructurer les normes de l'action agricole.

1. Politiques agroenvironnementales et conseil privé

En ouvrant la possibilité de déléguer la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) à des organismes de type coopératives, les pouvoirs publics ont instauré un contexte institutionnel susceptible de renouveler profondément les stratégies de conseil déployées au sein de telles organisations. En prenant part à une démarche de MAE, les coopératives peuvent difficilement résumer leur action de conseil à un simple transfert d'informations techniques. Elles doivent recourir à des dispositifs d'apprentissages réciproques aptes à accompagner les agriculteurs vers une révision profonde des connaissances et des valeurs directives qui sous-tendent leurs pratiques habituelles. Adopter cette posture de conseil oblige cependant les coopératives à réinterroger les relations qu'elles nouent avec leurs adhérents. Le cadre habermassien (Habermas, 1981), en conceptualisant la relation discursive entre conseillers et agriculteurs, sert de référence pour rendre compte de ces évolutions.

1.1. L'accompagnement de Mesures Agro-Environnementales (MAE) : quels défis pour la conduite d'une activité de conseil agricole ?

Traditionnellement, les technico-commerciaux des coopératives intègrent dans la vente de produits phytosanitaires un conseil technique auprès des agriculteurs (Goulet, 2011). Gadrey (1992) formalise la relation de conseil comme une relation de service, entre un prestataire (individu ou collectif organisé), un destinataire (usager ou client) et une réalité échangée ou travaillée par le prestataire pour le destinataire³. Dans cette représentation générale, les conseillers mettent à la fois à disposition des agriculteurs des moyens matériels (produits phytosanitaires, machines) et des ressources cognitives (informations sur les manières d'utiliser ces moyens matériels et qui conditionnent les conduites des cultures).

En s'engageant dans des démarches d'accompagnement de MAE, les coopératives sont amenées à réviser leurs stratégies et à réorganiser leur activité de conseil.

- D'une part, la promotion de pratiques agricoles économes en intrants les oblige à revoir leur modèle de fonctionnement économique. Il leur faut notamment être en capacité de compenser le manque à gagner résultant d'une diminution de la vente des produits phytosanitaires aux agriculteurs. L'une des solutions possibles consiste alors à instaurer un service de conseil payant (Compagnone, 2014). Toute la difficulté est cependant de faire accepter le paiement d'un tel service aux agriculteurs (Nguyen et al., 2013).

³ Cette conception de la relation de conseil est particulièrement adaptée dans le cas des services marchands. Le cas traité ici, sans être fondamentalement marchand, fait l'objet d'une indemnisation de la part des pouvoirs publics à destination des coopératives qui, formellement, peut être considérée comme l'internalisation d'une transaction marchande.

- D'autre part, et parallèlement, pour accompagner les agriculteurs vers un changement de pratiques, les coopératives doivent contribuer à la production de nouvelles connaissances et susciter de nouveaux apprentissages individuels et collectifs chez ces agriculteurs. Leur capacité à animer des dispositifs de mutualisation d'expériences et de savoir-faire devient à ce titre essentielle pour asseoir, aux yeux des agriculteurs, la validité de solutions techniques alternatives aux produits chimiques (Del Corso et al., 2014).

Ces transformations affectent profondément la démarche de conseil. Il ne s'agit plus tant pour le conseiller de transférer des moyens matériels que de fournir aux agriculteurs des ressources cognitives pour repenser leurs façons de faire. Ces ressources cognitives concernent moins des *informations* (conseils sur la conduite des cultures qui accompagnent l'achat des produits phytosanitaires) sur des procédures techniques données a priori que des *connaissances* suffisamment flexibles pour être adaptables aux caractéristiques des contextes d'application (Wolf et al., 2001). Dans ce cadre d'activité, le conseiller peut difficilement s'appuyer sur sa seule expertise technique. Il a besoin d'engager des collaborations cognitives avec les agriculteurs. C'est grâce à elles qu'il peut être en mesure d'impulser des innovations techniques et de les rendre opérationnelles pour l'action des agriculteurs avec lesquels il interagit (Del Corso et al., 2014). Cela implique évidemment de la part du conseiller d'être partie prenante d'un processus de co-construction de connaissances (Cerf et Maxime, 2002, Labarthe, 2006).

En effet, le prestataire du service de conseil ne peut pas à lui seul générer l'ensemble des nouvelles connaissances nécessaires aux agriculteurs. Celles-ci sont plutôt le résultat d'un processus de co-production au cours duquel la validité des pratiques agricoles habituelles et la pertinence des valeurs directrices ainsi que des normes sous-jacentes à l'action sont réinterrogées (Argyris, 1993). Ainsi, la mise en œuvre effective de préconisations techniques visant la limitation de la consommation d'intrants chimiques exige un travail collectif d'adaptation des techniques alternatives aux spécificités du contexte local d'application, et en cela une hybridation de savoirs experts (ceux du conseiller) et expérientiels (ceux des agriculteurs). Elle nécessite également, pour l'agriculteur, de repenser sa relation au milieu naturel. Cela suppose de sa part de réinterroger les savoirs qui sous-tendent son expertise professionnelle (ceux relatifs à une application de procédures d'action) et d'intégrer de nouvelles valeurs collectives (celles ayant trait à la préservation de biens communs environnementaux) à ses choix d'action individuels. Dès lors, le conseiller a pour tâche d'accompagner collectivement les agriculteurs vers une actualisation de leurs raisons d'agir (Bromley, 2008). Cette actualisation ne se joue pas seulement sur un plan technique. Elle concerne aussi la manière dont les agriculteurs appréhendent leur métier et leur identité professionnelle et envisagent leurs responsabilités à l'égard de la société.

1.2. Praxis communicationnelle et actualisation des savoirs

Pour les agriculteurs, la contractualisation d'une MAE peut avoir pour conséquences, à la fois de remettre en cause le savoir technique admis jusque-là comme valide, d'altérer les capacités individuelles d'agir par déstabilisation des identités professionnelles ou par perte de maîtrise technique (Darré, 1996), et enfin d'invalider partiellement les normes sociales légitimant leurs actions. En cela, les conseillers ont un rôle majeur à jouer pour placer les agriculteurs dans une posture réflexive vis-à-vis des savoirs techniques (ensemble des connaissances techniques objectives), des

savoirs expérimentiels (ensemble des connaissances issues de l'expérience personnelle) et des savoirs normatifs (ensemble des normes et valeurs socialement reconnues par le corps social dans son entier) des agriculteurs qui fondent leurs raisons d'agir. C'est grâce à cela que le conseiller peut être en mesure de faciliter l'adoption de pratiques agricoles économes en produits phytosanitaires et contribuer ainsi à la réussite collective d'une MAE dans un territoire donné.

Si l'on suit Habermas (1981), c'est à travers le recours à la praxis communicationnelle que le discours des conseillers peut produire des effets et, de ce point de vue, viser une certaine efficacité. En effet, selon cet auteur, un débat interactif entre acteurs peut être à l'origine d'une forme de rationalité qu'il qualifie de communicationnelle (Habermas, 1981). D'essence sociale ou coopérative (Vatn, 2009), une telle rationalité a la vertu de placer les interlocuteurs dans une attitude hypothétique vis-à-vis des savoirs qui les relient respectivement à des faits avérés (objectifs ou objectivés), à des expériences vécues (et donc relevant de la subjectivité de l'acteur), à des normes considérées comme légitimes. La vérité de ces faits, la véracité de ces expériences, la légitimité de ces normes est collectivement mise à l'épreuve dans le cadre de ce que Habermas appelle des *prétentions à la validité*.

Ainsi, par exemple, dans le cours d'une discussion interactive entre conseillers et agriculteurs :

- Un locuteur (conseiller ou agriculteur) pourrait prétendre que la multiplication des traitements préventifs est la seule réponse possible pour lutter efficacement contre les ennemis des cultures et se prémunir ainsi du risque lié à une perte de récoltes. Pour les autres interlocuteurs cette affirmation est-elle « vraie »?
- Un locuteur pourrait avancer que recycler l'eau ayant servi à nettoyer les pulvérisateurs est une norme de comportement à respecter impérativement car fondée en raison. Pour les autres interlocuteurs, cette norme est-elle légitime ?
- Un locuteur pourrait défendre que la présence de mauvaises herbes dans les parcelles est incompatible avec l'expertise associée au métier de cultivateur. Pour les autres interlocuteurs, l'intention contenue dans cette expérience rapportée est-elle sincère et véridique ?

Dans l'idéal habermassien, la communication est ainsi envisagée comme une procédure argumentative au cours de laquelle les interlocuteurs sont amenés à réexaminer le bien-fondé de leurs choix d'action, et ainsi à générer des apprentissages. Cette conception procédurale de la rationalité communicationnelle mise en avant par Habermas (1981) servira ici de référence pour rendre compte de la manière dont le débat interactif entre conseillers et agriculteurs participe à restructurer collectivement les savoirs techniques, subjectifs et normatifs qui sous-tendent les raisons d'agir des acteurs impliqués (i.e. leur rationalité).

D'un point de vue méthodologique, nous nous détacherons cependant du cadre habermassien *stricto sensu*. Nous retraçons en effet un processus communicationnel se réalisant dans la durée (celle du déroulement de la MAE) et à distance (hors d'une interaction de face en face). On a donc affaire à un processus « dialogique » (Bakhtine, 1978) dans lequel le discours d'un acteur répond toujours à celui d'un autre - que cette réponse se réalise dans l'immédiateté d'un échange de face à face ou soit différée. Ces échanges ne reposent donc pas exclusivement sur la rationalité des arguments (mais aussi sur le statut des locuteurs, des rapports de force, etc.). De

même, il n'est pas toujours possible de séparer, dans les discours, ce qui relève d'une éthique de la communication de ce qui relève de visées plus stratégiques (Zarifian, 1996). Toutefois nous considérerons que ces moments de rationalité communicationnelle sont repérables dans la manière dont les acteurs - conseillers et agriculteurs - rendent compte de leurs interactions les uns avec les autres.

2. Analyse des dispositifs de conseils : le cas de deux coopératives engagées dans des démarches de MAE

Les échanges entre conseillers et agriculteurs sont par essence verbaux. C'est notamment au cours de ces échanges que la validité des savoirs techniques, expérientiels et normatifs peut être réinterrogée et que des apprentissages peuvent être générés. Accéder à un tel processus nécessite par conséquent de recourir à une analyse de discours (Harris et Dubois-Charlier, 1969). La classification des discours, appréhendés à partir de leurs éléments lexicographiques, permet de révéler les nuances de sens qui structurent les discours (classification du discours en registres sémantiques), mais également de mettre en évidence les variables qui expliquent cette structuration (classification des catégories de locuteurs selon les registres discursifs qu'ils mobilisent). Dans notre cas, elle doit permettre de retracer les manières dont sont mobilisés les savoirs à l'œuvre dans la relation dialogique conseillers-agriculteurs: quels savoirs apparaissent dans les discours ? Comment ces trois types de savoirs s'articulent-ils entre eux ? Dans quelle mesure, savoirs et articulations sont-ils susceptibles de provoquer un changement de raisonnement et de pratiques agricoles ?

Avant de préciser la méthode de classification des discours des conseillers et des agriculteurs, nous présenterons le contexte dans lequel s'établissent les relations entre conseillers et agriculteurs (notre matériau empirique). Nous analyserons ensuite les résultats de la classification.

2.1. Quelques éléments de contexte sur les deux coopératives sélectionnées

La méthode que nous nous donnons est comparative. Elle vise à évaluer l'efficacité de deux façons de mettre en œuvre une même mesure agro-environnementale. Nous avons donc étudié les cas de deux coopératives similaires par bien des aspects, mais qui ont choisi des stratégies de prescription des mesures différentes. Ces deux coopératives sont spécialisées en grandes cultures. Leur taille est comparable, tant du point de vue de l'étendue de leur bassin de collecte que de leur chiffre d'affaires annuel. Elles sont géographiquement proches. Elles déploient toutes deux des activités relativement similaires (approvisionnement des exploitations en produits phytosanitaires, collecte et commercialisation de la production) et s'adressent à une même catégorie d'agriculteurs. Bien que partageant de nombreuses caractéristiques communes et échangeant régulièrement entre elles, ces coopératives ont opté, comme nous l'avons vu, pour deux stratégies de pilotage des MAE différentes (stratégie de conseil dédié vs. stratégie de conseil de secteur).

Au sein de ces deux coopératives, nous avons lancé une première phase d'entretiens entre mai et septembre 2009. Une phase complémentaire a été menée entre juin et septembre 2012. Ces entretiens ont été réalisés auprès de 35 agriculteurs et de 6 conseillers agricoles. L'échantillon est réparti également entre les deux coopératives.

Les entretiens avec les conseillers des coopératives ont notamment concerné les

changements induits par le dispositif au niveau de leurs relations avec les agriculteurs (objectifs et contenu des visites et des messages). Les entretiens avec les agriculteurs ont porté sur les raisons de la contractualisation d'une MAE, les changements techniques et organisationnels induits par cette contractualisation, l'accès au conseil et à l'information délivrés par la coopérative (modalités de diffusion des innovations techniques et agronomiques, des bulletins d'alerte aux traitements, etc.), leurs autressources de conseil et d'information (organismes professionnels, pairs, internet, etc.) et leur relation à la coopérative. Ces entretiens ont fait l'objet d'une transcription intégrale pour pouvoir être traités à l'aide de la méthode Alceste, outillée par le logiciel IRaMuTeQ – Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires Iramuteq (Ratinaud et Marchand, 2012) que nous décrirons dans la section suivante.

2.2. Registres sémantique des discours des conseillers et des agriculteurs

La méthode lexicométrique ALCESTE que nous utilisons ici présente deux intérêts. D'une part, elle permet de faire le lien entre le contenu sémantique d'un discours et le contexte social dans lequel ce discours s'inscrit. D'autre part, débouchant sur une classification des énoncés, elle apparaît comme particulièrement adaptée pour saisir le processus d'intercommunication à l'œuvre dans la relation conseillers-agriculteurs.

Encadré : Note méthodologique sur la méthode ALCESTE de classification des discours

Les analyses textuelles (Lebart et Salem, 1994) mobilisées ici procèdent toutes de la construction d'une table de contingence. Cette table répertorie la présence ou l'absence des mots contenus dans des unités contextuelles. Les unités de contexte placées en colonne, sont définies par une suite de mots plus ou moins longue selon la taille du texte (par défaut, la taille des contextes est fixée à 14 mots) ; les formes lemmatisées des mots (définies comme des suites ininterrompues de signes – lettres et/ou nombres) contenus dans les entretiens sont placés en ligne. La table de contingence fournit ainsi le nombre de fois qu'un mot apparaît dans un contexte sémantique particulier.

La méthode de classification ALCESTE (Analyse Lexicale par Contexte Etabli à partir d'une Segmentation du Texte en Énoncés – Reinert, 1993) produit une classification descendante hiérarchique de contextes sémantiques. Le texte est d'abord compris, dans son ensemble, comme une unité de sens. Un algorithme commence par déterminer une classification en deux groupes de contextes très contrastés en termes d'occurrence de formes lemmatisées (étape 1). L'algorithme poursuit en subdivisant la plus grosse des classes en deux sous-classes également contrastées en termes de présence/absence de formes (étape 2). L'algorithme poursuit les subdivisions successives jusqu'à ce qu'il n'est plus possible de trouver des différences significatives à l'intérieure d'aucun des classes obtenues (étape 3).

Un test du chi-deux est finalement calculé à partir de la classification finale pour chacune des formes lemmatisées, de manière à évaluer la significativité de l'appartenance d'une forme à un groupement particulier de contextes (c'est-à-dire à une classe) : une valeur du chi-deux égale à 3,84 correspond à une probabilité de 0,05% que cette association soit due au hasard.

La spécificité d'Alceste est d'opérer une classification hiérarchique descendante. Alors que toutes les autres méthodes procèdent par classification ascendante, c'est-à-dire que les mots les plus proches (dans le texte) sont successivement regroupés, Alceste part du texte (ici l'ensemble des entretiens avec les agriculteurs et les conseillers agricoles) pris dans sa globalité. Celui-ci est ensuite divisé en segments (en suivant les marques de ponctuation). La classification descendante est obtenue par regroupement de segments mobilisant des vocables similaires (c'est-à-dire fréquemment associés les uns avec les autres dans ces segments). En s'appuyant sur la statistique textuelle (Lebart and Salem, 1994), Alceste évalue la significativité de l'association d'un mot à une classe à l'aide d'un test de proportion (plus la valeur du chi-deux est élevée, plus l'association est significative). Les mots significativement

classés ensembles ont donc été utilisés par les acteurs dans un contexte d'énonciation identique. Cela signifie, d'une part, que le regroupement des mots en classes renvoie à un registre particulier du discours, et d'autre part, que ces classes de discours sont sémantiquement exclusives les unes des autres (les mots apparaissant dans une classe n'apparaissent pas dans l'autre). Le travail d'analyse consiste alors à interpréter le sens de cette classification selon ces deux principes : association des mots en classes et distinction des classes entre elles.

Dans un premier temps, nous analysons conjointement les entretiens conduits auprès des conseillers et des agriculteurs⁴. Le corpus ainsi formé de tous ces entretiens constitue un discours sur la mise en œuvre des MAE. La classification doit nous permettre de distinguer, dans ce discours général, les registres qui relèvent des différents types de savoirs avancés par Habermas (1981). La figure 1 présente le résultat de la classification hiérarchique descendante des entretiens en cinq classes, qui renvoient chacune à un registre sémantique du discours général sur la mise en œuvre des MAE ;

- Un registre du discours porte sur les normes environnementales (classe n°1) et renvoie à un vocabulaire très général.
- Un registre du discours mentionne le contexte politico-économique, englobant notamment les dispositifs politiques habituels adressés au secteur agricole (classe n°2).
- Un registre du discours traite des techniques agronomiques, qu'elles soient mécaniques (classe n°3) ou chimiques (classe n°4). Les premières renvoient aux moyens à mettre en œuvre pour préserver la qualité des ressources en eau ; les secondes à celles qui les polluent.
- Et un registre du discours est centré sur les rôles et missions des coopératives, cadrant notamment la relation communicationnelle entre conseillers et agriculteurs (classe n°5).

⁴ Dans un second temps, nous identifions les registres de discours pour lesquels agriculteurs et conseillers se différencient ou non.

Figure 1 – Classification Hiérarchique Descendante des discours d'acteurs sur la mise en œuvre des MAE

Classe n°1		Classe n°2		Classe n°3		Classe n°4		Classe n°5	
Normes' environnementales		Contexte' Politique économique		Pratiques' culturelles' innovantes		Pratiques' culturelles' habituelles		Rôle de la' coopérative	
Forme	χ2	Forme	χ2	Forme	χ2	Forme	χ2	Forme	χ2
agriculture	337	aider	115	herse	636	maïs	298	technicien	532
france	256	gagner	96	étrille	549	blé	273	coopérative	394
vivre	216	pac*	94	semis	364	dose	269	suivre	327
environnement	179	penser	85	labourer	361	colza	249	qs**	264
société	164	obligatoire	74	semer	357	année	227	conseil	250
consommateur	160	prix	70	labour	332	traitement	160	réunion	192
manger	142	argent	69	sol	222	ift*	147	chambre	180
pays	127	chose	67	bineuse	206	fongicides	142	adhérent	168
polluer	127	économique	64	mois	174	tournesol	141	gc**	143
nourrir	124	sentir	63	herbe	149	maladie	135	service	128
qualité	122	matériel	59	couvrir	140	fongicide	131	dépôt	117
image	117	question	59	faux	139	rotation	122	appeler	110
importer	112	aller	57	direct	131	insecticide	121	technique	93
planète	109	aide	57	avoine	130	semence	117	information	91
eau	104	prime	54	terre	128	variété	114	secteur	80
monde	96	subvention	54	folle	119	désherbant	110	coopératif	79
raisonner	90	avenir	51	champ	119	parcelle	100	papier	75
production	88	investissement	48	graminée	100	utiliser	97	occuper	74
pollution	86	continuer	47	printemps	99	cette	94	ensemble	74
gens	84	financier	44	octobre	97	quintal	92	km	72
pollueur	80	métier	44	biner	95	traiter	90	confiance	71
agriculteur	75	gros	43	janvier	95	réduire	87	robert***	66
montrer	74	bio	42	végétal	94	rendement	79	commercial	66

Légende : 81% des énoncés (segments d'une quarantaine de mots) utilisés dans les entretiens sont répertoriés dans une classification en cinq classes. L'appartenance d'un terme à une classe est évaluée à l'aide d'un test de chi-deux (le seuil de significativité de 3,84 correspond à une probabilité de 0,05% de chances que l'association d'un mot à une classe soit fortuite). L'analyse vise à interpréter le sens de cette classification expliquant pourquoi certains termes sont regroupés dans des mêmes classes, et pas d'autres. Les mots répertoriés dans cette classification ont été lemmatisés au cours du traitement (la lemmatisation est une procédure qui associe à une même racine, des formes conjuguées ou déclinées selon le genre ou le nombre).

* acronymes : ift (indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires) ; pac (politique agricole commune).

** qs et gs renvoient aux noms des deux coopératives étudiées.

*** robert est le prénom (anonymisé) de l'un des conseillers agricoles de la coopérative qs et le principal artisan de la mise en œuvre de la MAE dans cette coopérative.

3. Analyse de l'efficacité du conseil dédié et du conseil de secteur

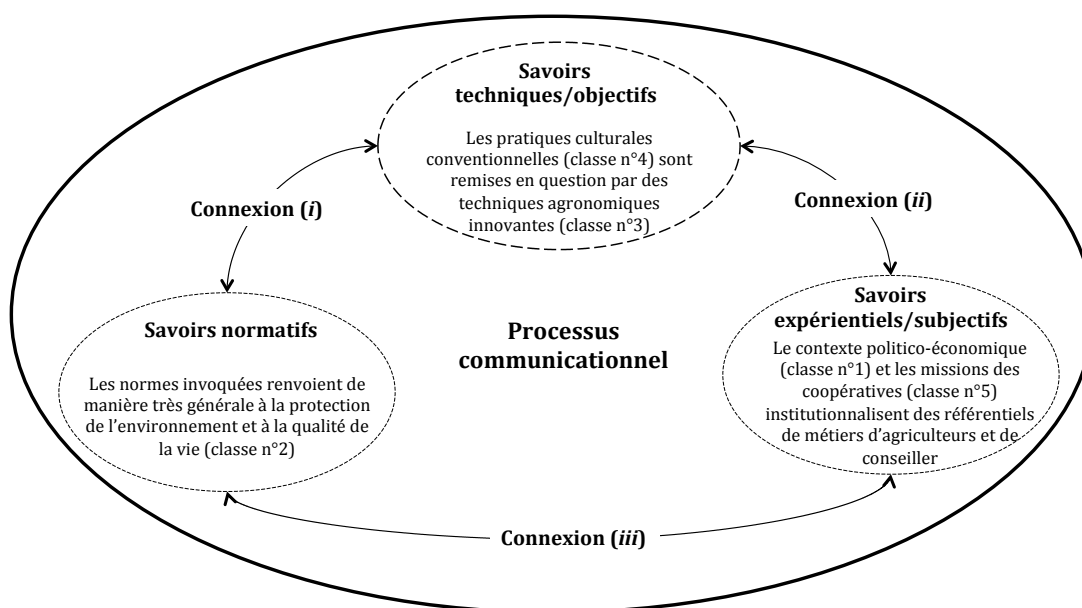
Les résultats de la classification illustrent les manières dont les enjeux de mise en œuvre des MAE s'appuient sur des références qui tiennent aux trois types de savoirs habermassiens (techniques/objectifs, expérientiels/subjectifs et normatifs). Ceux-ci sont mobilisés dans l'échange entre conseillers et agriculteurs, à travers ce qu'en disent les acteurs eux-mêmes. Ils nous permettront d'analyser l'efficacité des processus communicationnels, et incidemment des dispositifs publics. Cette efficacité découle d'un double processus de crédibilisation des savoirs et d'apprentissages. Elle dépend ainsi des manières dont les savoirs sont rendus crédibles par les conseillers (dans une perspective de transmission), par les agriculteurs (dans une optique d'expérimentation) ou par les deux (dans une perspective de co-production). Lorsque les acteurs perçoivent une certaine cohérence dans l'articulation des trois types de savoirs habermassiens, ils peuvent éprouver leur crédibilité. Ces savoirs, rendus crédibles peuvent ainsi générer des apprentissages. On peut trouver trace de cette cohérence dans les manières dont les acteurs rendent compte de leur expérience de mise en œuvre de la démarche de MAE.

3.1. Crédibilisation des savoirs échangés dans les processus communicationnels

Une condition fondamentale de crédibilisation des savoirs(co-)produits entre conseillers et agriculteurs réside dans la capacité de ces acteurs à mobiliser de manière cohérente (c'est-à-dire sans que cela ne génère chez eux de dissonance cognitive ou normative), dans les processus communicationnels, des savoirs issus des ces trois mondes (Figure 2). Ainsi, par exemple :

- un acteur peut raisonner son action en se rapportant à un savoir descriptif, à des faits avérés, c'est-à-dire généralement reconnus comme vrais. Dans notre cas, ces savoirs sont mobilisés dans les dimensions techniques liées à l'adoption de pratiques culturelles plus durables (classe n°3, Figure 1). Dans cette dimension technique de la relation communicationnelle, l'enjeu pour les conseillers est de diffuser et rendre crédible des savoirs qui remettent en cause les *informations* techniques (au sens de Wolf et al., 2001) couramment mobilisés par les agriculteurs (classe n°4, Figure 1). La classification du discours général sur la mise en œuvre des MAE met en évidence que ces deux registres sont mobilisés de manière distincte et exclusive l'un de l'autre. Les classes n°3 et 4 rendent compte de cette distinction entre des savoirs avérés et acceptés liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, et des savoirs dont l'efficacité reste encore incertaine et à éprouver (Nguyen et al., 2013).
- l'acteur peut aussi justifier son action en se référant à sa connaissance des normes sociales en vigueur, aux attentes légitimement attendues entre acteurs. Ici, la classe n°1 évoque des aspects de préservation et de pollution de l'environnement (surtout des ressources en eau), de sécurité alimentaire planétaire (ou éventuellement nationale) et de responsabilité du secteur agricole vis-à-vis de la société. Ces divers registres ont en commun leur dimension normative, à laquelle la classe n°1 renvoie.
- enfin, il peut déterminer son choix d'action en prenant appui sur les savoirs issus de ses expériences intimes. Dans le cas du conseil agricole, ce type de savoir est mobilisé dans les classes n°2 (à travers la manière dont le contexte politico-économique influence les choix des agriculteurs, éventuellement en allant à l'encontre de leur conception de l'éthique du métier), et n°5 (le vocabulaire mis en jeu ici renvoie à la manière dont agriculteurs et conseillers éprouvent, dans leur relation les savoirs normatifs et techniques échangés).

Figure 2 – Recomposition du processus communicationnel



Légende : La Figure 2 décompose les différents types savoirs pratiques en jeu dans l'implémentation des MAE. Le défi principal de l'intercommunication est d'assurer une triple compatibilité : entre l'adoption de nouvelles techniques culturelles et l'objectif de préservation des ressources naturelles (connexion (i)) ; entre ces techniques innovantes et la manière dont les acteurs conçoivent l'expertise attachée à l'exercice de leur métier (connexion (ii)) ; entre ces conceptions de métier et les normes sociales auxquelles ils adhèrent (connexion (iii)).

La recomposition analytique du processus communicationnel et des enjeux qui se jouent en termes de crédibilisation des savoirs ne doit pas masquer le fait qu'il existe différentes manières d'articuler les différents types de savoirs. Dans la partie suivante, nous comparons les processus communicationnel initiés dans chacune des deux coopératives et nous évaluons leur capacité à jouer sur les raisons d'agir des agriculteurs. Nous considérons qu'une intercommunication efficace du point de vue de la coproduction d'apprentissages passe par une opérationnalisation des savoirs techniques, normatifs et subjectifs. Rendre ces savoirs opérationnels passe par une articulation cohérente de ces différents types de savoirs pratiques, c'est-à-dire qui, pris conjointement, fasse sens pour les acteurs.

3.2. Evaluation et caractérisation de la distance cognitive entre conseillers et agriculteurs

A partir de la classification ALCESTE (figure 1), nous avons effectué une analyse factorielle de la répartition des vocables mobilisés dans les entretiens. L'analyse factorielle permet de représenter la distribution de variables explicitement définies en fonction de facteurs implicites (Benzécri, 1973). Ces facteurs explicites sont, d'une part les formes lemmatisées⁵ des mots mentionnés par les acteurs interrogés pour décrire les relations entre agriculteurs et conseillers dans le cadre de la mise en œuvre des MAE, et d'autre part des caractéristiques socio-économiques des acteurs interrogés, que nous avons choisies pour identifier les types d'acteurs (selon qu'ils sont agriculteur ou conseillers, et selon qu'ils sont adhérent à l'une ou l'autre des coopératives) : les discours de chacun des acteurs ont ainsi été codés en fonction de la

⁵ La lemmatisation réduit les mots à leurs racines. Les formes conjuguées des verbes ainsi que le genre et les formes plurielles des noms et adjectifs sont ainsi réduits à leurs racines.

coopérative d'appartenance (« gc » pour la coopérative ayant mis en œuvre un système de conseiller dédiés aux MAE, « qs » pour celle qui a conservé un conseil de secteur) ; et selon le statut de l'acteur interrogé (selon qu'il s'agissait d'un conseiller ou d'un agriculteur. Nous avons ainsi cherché à (i) déterminer les variables qui expliquent le mieux la variabilité des discours (statut ou coopérative d'appartenance de la personne interrogée) et (ii) à mettre en évidence des manières différentes de connecter les différents types de savoirs habermassiens dans les discours.

La variabilité des registres du discours général sur la mise en œuvre des MAE permet de qualifier la distance cognitive entre les différentes catégories d'acteurs (Nooteboom, 2000). Nous testons ainsi l'hypothèse (i) selon laquelle la proximité cognitive entre les individus appartenant à une même coopérative est plus cohérente qu'entre acteurs qui ont des activités similaires (entre agriculteurs ou entre conseillers). Si cette hypothèse se vérifie, les discours ne sont pas structurés en fonction des activités (c'est-à-dire qu'il existe pas un discours de conseillers et un discours d'agriculteurs), mais par le fait que conseillers et agriculteurs appartenant à une même coopérative mobilisent un vocabulaire similaire traduisant des références à des savoirs compatibles. Nous testons ensuite l'hypothèse (ii) selon laquelle les vocables partagés par la variable expliquant le mieux la variabilité des discours (coopérative ou activité) renvoient à des manières plus ou moins efficaces de discuter et transmettre des nouveaux savoirs, et donc de générer des apprentissages.

Les analyses factorielles obtenues (figures 3a et 3b) donnent ainsi à voir la variabilité des discours selon les deux principaux facteurs explicatifs (60% de l'explication de la variabilité) : le premier facteur explique la variabilité selon qu'ils mobilisent ou non des aspects de technique de production agricole ; le second facteur oppose les discours selon qu'ils font référence aux enjeux induits par l'adoption de MAE ou non.

Figure 3 – Représentation de la distance cognitive entre conseillers et agriculteurs par Analyse Factorielle des Correspondances (axes 1 et 2).

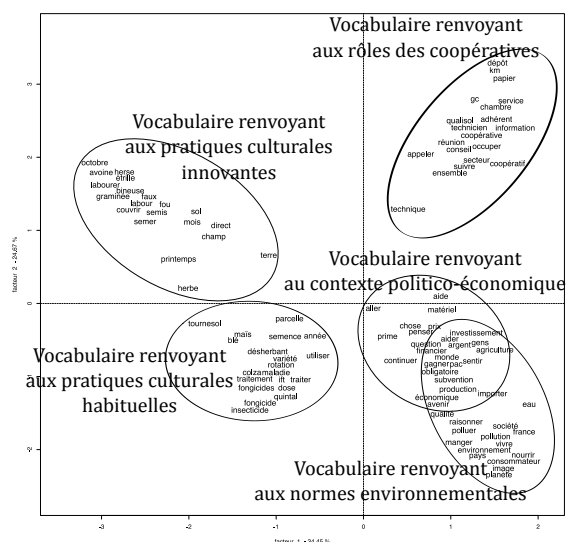


Figure 3a – Distribution des discours sur les deux principaux axes factoriels

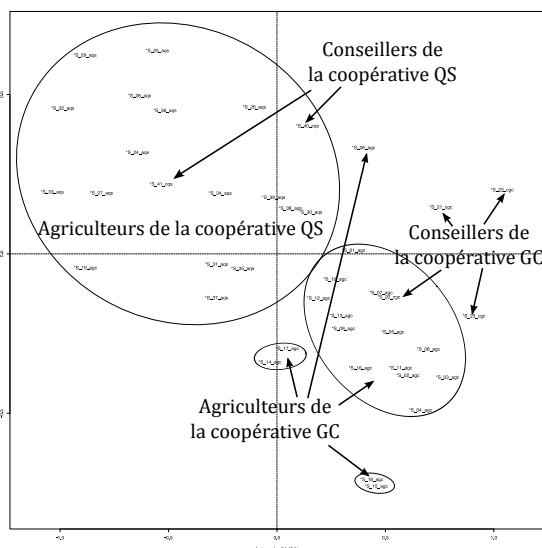


Figure 3b – Distribution des acteurs sur les deux premiers axes factoriels (selon les discours qu'ils mobilisent)

Légende : L'analyse factorielle permet de représenter la variabilité de discours (vocables mobilisés

par les acteurs – figure 3a) et des variables (statut des personnes interrogées – agriculteur ou conseiller, coopérative d'appartenance – gc ou – figure 3b). Les deux axes factoriels permettent d'expliquer près de 60% de la variabilité des discours.

La figure 3b permet de tester l'hypothèse (i). L'analyse factorielle représentant la variabilité des acteurs en fonction des discours qu'ils mobilisent permet de voir que la grande majorité des acteurs de la coopérative qs est située dans le cadran nord-ouest de la figure 3b. A l'inverse, la majorité des acteurs de la coopérative gc est situé dans le cadran sud-est. Bien qu'une différence existe dans le positionnement entre conseillers et agriculteurs, il semble que la principale variable qui explique la répartition des univers cognitifs des acteurs soit l'appartenance à l'une ou l'autre des coopératives. Il est plus probable que la différence observable entre les discours des conseillers et ceux des agriculteurs (et par conséquent la répartition des rôles dans la transmission des savoirs) s'expriment à l'intérieur du cadre des coopératives, ce qui nous conduit à accepter l'hypothèse (i), et justifie de s'intéresser à l'hypothèse (ii). Il devient alors pertinent de questionner les différentes stratégies de mise en œuvre du conseil agricole en termes d'efficacité d'apprentissage.

3.3. Une évaluation différenciée de l'efficacité des activités de conseil à co-générer des apprentissages

L'analyse factorielle des discours mobilisés par chacune des coopératives (figure 3) permet d'examiner comment chacune d'elle assure la diffusion et la crédibilisation des techniques alternatives aux traitements chimiques auprès des agriculteurs (hypothèse (ii)). Nous examinons les stratégies selon deux aspects : (i) la manière avec laquelle les conseillers prennent en compte les préoccupations quotidiennes des agriculteurs pour diffuser des techniques innovantes et les rendre crédibles aux yeux des agriculteurs ; et (ii) la co-production de savoirs à l'interface entre agronomie et écologie.

Cette différence stratégique se manifeste dans les discours des deux coopératives. La comparaison des discours développés par chacun des acteurs des coopératives permet d'évaluer la profondeur des changements proposés et d'apprécier dans quelle mesure ils entrent en rupture avec les savoirs en cours et, notamment, avec les savoirs normatifs.

3.3.1. La stratégie de secteur engage un discours normatif général qui n'est pas de nature à générer un changement technique chez les agriculteurs

La première coopérative (dénommée « coopérative sectorisée » dans la suite du texte) a fait le choix de confier le suivi des agriculteurs engagés dans la MAE à des conseillers de secteur. Le vocabulaire partagé par les acteurs de cette coopérative se situe principalement dans le quadrant sud-est de l'analyse factorielle (figure 3a). Nous observons que les conseillers de secteur et les agriculteurs partagent une même culture technique (certains des conseillers sont d'ailleurs eux-mêmes agriculteurs à titre secondaire), et mobilisent un discours normatif très englobant (classe n°1, figure 1, le registre discursif normatif se situe dans le même cadran de l'analyse factorielle que les acteurs de la « coopérative sectorisée »). La proximité cognitive (Nooteboom, 2000) entre conseillers et agriculteurs de cette coopérative se joue significativement plus dans la « coopérative sectorisée » sur la mise en avant du cadre juridique qui encadre économiquement les pratiques de ces agriculteurs (notamment dans le cadre de la politique agricole commune ou via les aides financières dont peuvent disposer les agriculteurs, cf. classe n°2, figure 1). Ce type de discours se réfère avant tout à

des normes économiques tournées vers la productivité agricole (*prix, vendre, coût, cher* – classe n°1⁶). Le respect de ces normes apparaît alors comme un déterminant de l'action (*obligatoire* – classe n°1). Les agriculteurs de la « coopérative sectorisée » mobilisent significativement le discours concernant les cadres juridiques, en particulier ceux établis pour bénéficier d'aides financières (*pac, financier, prime* – classe n°1), mais pas celui sur les techniques innovantes (au sens de la classe n°3), ce qui semble indiquer que ces cadres réglementaires entravent leurs capacité d'adoption des techniques culturales innovantes.

Dans ce type de discours, les normes environnementales sont rarement mises en lien avec les règles qui encadrent les comportements économiques (*qualité de l'eau pour l'irrigation* sont des termes significativement associés à la classe n°2, et significativement absent de la classe n°1). Les normes environnementales peuvent être contenues dans un discours très général plus ou moins déconnecté des préoccupations agricoles (*monde, environnement, vivre* – classe n°2). Lorsque cette connexion est opérée (proximité des classes n°1, 2 et 4 sur l'axe 1 de l'analyse factorielle – Figure 3a), normes sociales et règles juridiques émergent dans les discours d'acteurs comme des contraintes limitant la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles techniques (au sens de la classe n°3) : les règles juridico économiques sont alors perçues comme inadaptées pour répondre aux normes très générales de préservation des ressources naturelles. Par exemple, leur respect peut être vu comme générateur d'un surtravail (il *faut préparer et retourner les sols* sont des segments de texte spécifiquement mobilisés par les agriculteurs de la « coopérative sectorisée »).

En conséquence, au sein de la « coopérative sectorisée », le processus communicationnel à l'œuvre ne permet pas toujours de re-questionner les savoirs techniques au regard des normes de développement durable. Au contraire, ce processus semble conforter la validité des normes économiques et des formes d'organisation en vigueur au sein des exploitations agricoles. Deux registres discursifs sont, en effet, parallèlement mobilisés, sans véritablement se nourrir mutuellement (l'un et l'autre sont opposés sur les deux axes de l'analyse factorielle – Figure 3a) pour restructurer les modes de pensée et d'agir dans l'agriculture : l'un porte sur l'adoption de techniques agricoles plus durables (*herse étrille, bande enherbée, binage...* sont des termes significativement présents dans le cadran nord-ouest de la Figure 3a) ; l'autre renvoie à des normes très générales qui servent de justification aux techniques proposées (classes apparaissant dans le cadran sud-est de la Figure 3a). En conséquence, la « coopérative sectorisée » continue de s'appuyer sur les services habituellement proposés (commercialisation de produits phytosanitaires, stockage et collecte des productions, revente, collectivisation des moyens de production, etc.) pour accompagner les agriculteurs vers un nouveau mode de production. L'objectif n'est alors pas tant de convaincre les agriculteurs du bienfondé normatif du changement technique que de leur proposer des solutions permettant de mettre en œuvre cette transition culturelle.

3.3.2. La stratégie de conseillers dédiés s'appuie sur l'intégration préalable de normes pour proposer des solutions techniques

La seconde coopérative (dénommée « coopérative personnalisée » dans la suite du texte) a mis en place un système de conseillers dédiés aux agriculteurs engagés dans

⁶ Les mots mis entre parenthèses et en italique à partir de maintenant réfèrent aux vocables identifiés comme appartenant spécifiquement (chi-deux significatif) à l'une des classes de la figure 1.

les démarches de MAE. Sa stratégie se démarque de la « coopérative sectorisée », en termes de proximité cognitive et de discours mobilisés. En effet, si le discours technique reste prédominant, il est très largement tourné vers une meilleure prise en compte des exigences sociétales du développement durable (le vocabulaire partagé dans cette coopérative entre agriculteurs et conseillers se situe significativement dans le cadran nord-ouest de l'analyse factorielle de la figure 3a). Le discours qui prévaut dans cette coopérative porte ainsi davantage sur les solutions alternatives (*couvert végétal, herse étrille, bande enherbée, semis direct, labourer* sont des termes significativement utilisés par les acteurs de cette coopérative – classe n°3) aux pratiques agricoles actuelles, et se caractérise par une plus grande précision sémantique. Le vocabulaire employé est plus factuel et donc plus opératoire. De fait, les normes environnementales à respecter sont relativement absentes de ce discours. On peut alors faire l'hypothèse que puisque les agriculteurs de la « coopérative personnalisée » ne mobilisent pas de discours normatifs, les conseillers dédiés considèrent qu'ils sont déjà conscients de l'importance du respect de ces normes. Ils peuvent ainsi principalement axer leur discours sur les solutions techniques appropriées pour répondre aux nouveaux défis sociétaux et environnementaux.

La stratégie de conseil personnalisé vise ainsi principalement à asseoir, aux yeux des agriculteurs, l'efficacité des techniques alternatives aux traitements chimiques. La mobilisation d'un vocabulaire faisant directement référence aux noms des deux conseillers dédiés de la « coopérative personnalisée » (*Robert xxx, Marcel*) traduit une relation de proximité qui rend crédible le dispositif de conseil dédié mis en œuvre. La confiance dont bénéficient ainsi les conseillers leur permet de rassurer les agriculteurs et les encourage à changer leurs pratiques (*problème, changer*). La confiance dans les conseillers repose essentiellement sur la capacité des acteurs à placer leurs interactions sur le terrain des techniques, susceptible de profondément restructurer l'agir des agriculteurs.

En définitive, la forte proximité cognitive observable entre les agriculteurs de la première coopérative et leurs conseillers (dont les compétences restent territorialisées) semble entraver l'examen critique des acteurs vis-à-vis de leurs pratiques actuelles et des normes à partir desquelles ils justifient leur action. Le système agricole de référence dans la « coopérative sectorisée » est celui de l'agriculture raisonnée (*raisonnée* est un terme significativement mobilisé par les acteurs de cette coopérative). Au contraire, le système de conseillers dédiés adopté par la « coopérative personnalisée » paraît plus efficace pour crédibiliser de nouveaux savoirs et générer des apprentissages autour de la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques. Du fait de leur posture, les conseillers dédiés s'affranchissent plus aisément des schémas techniques en vigueur. Les agriculteurs contractants de la « coopérative personnalisée », les perçoivent d'ailleurs comme les acteurs porteurs du changement technique au sein de leur exploitation. Le modèle de référence porté par cette stratégie communicationnelle est celui de l'agriculture biologique (*bio* est un terme significativement mobilisé par les acteurs de la « coopérative personnalisée »). Dans cette coopérative, en effet, une partie des adhérents est installée en agriculture biologique. L'expérience accumulée par ces agriculteurs a été utilisée pour concevoir des solutions agronomiques répondant aux nouveaux enjeux environnementaux tout en restant facilement transférables aux agriculteurs conventionnels. L'association des agriculteurs biologiques à la démarche MAE⁷ a

⁷ Ils l'ont été via une mesure particulière au sein du dispositif MAE : la mesure « biomaint » centrée

d'ailleurs très largement contribué à rendre crédibles auprès des autres agriculteurs les solutions techniques proposées par les conseillers dédiés, alternatives aux traitements chimiques.

4. Conclusion

Le cadre habermassien, outillée par une méthode lexicométrique permettant de faire apparaître des registres discursifs exclusifs attachés à des catégories de locuteurs, nous a permis d'aborder deux problèmes liés à l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de conseils visant à changer les pratiques des agriculteurs : d'une part, par la mise en évidence d'un changement dans le contenu des discours, et d'autre part, en articulant de manière cohérente les savoirs issus des différents mondes objectif, subjectif et social. En donnant à voir des éléments du processus communicationnel du couple conseiller de la coopérative / agriculteur adhérent engagé dans une démarche de MAE, nous avons mis en évidence certaines conditions à partir desquelles les coopératives agricoles parviennent à cogénérer et crédibiliser de nouveaux apprentissages individuels et collectifs, de manière à mieux prendre en compte la qualité des ressources en eau. Ces conditions ne concernent pas seulement les coopératives en tant qu'unités institutionnelles, mais également le rapport qu'elles entretiennent avec leurs adhérents, en particulier ceux engagés dans des démarches de transition agro-écologique. Ces conditions tiennent essentiellement en la capacité des acteurs à faire émerger du processus communicationnel, des savoirs crédibles. La crédibilisation des savoirs est favorisée et mutuellement renforcée par une circulation et une articulation de savoirs objectifs, subjectifs et normatifs renouvelés. Ainsi, les apprentissages sont facilités lorsque les techniques proposées entre en adéquation avec les conceptions qu'ont les agriculteurs de leur métier et avec les normes sociales qu'ils estiment légitimes (justes) de respecter. Dans le cas contraire, les conseillers peinent à convaincre les agriculteurs d'adopter des techniques alternatives aux traitements chimiques. Ces techniques peuvent alors être considérées comme éloignées des attendus du métier et comme véhiculant des normes (valeurs) imposées par des acteurs extérieurs au monde agricole. Dans cette situation, les possibilités d'apprentissages individuels et collectifs restent limités.

Ces conditions favorisant la co-production de connaissances et qui rendent possible des apprentissages déterminent l'efficacité des mesures politiques mises en œuvre. Dans le pire des cas, les mesures se sont limitées à un effet incitatif qui a permis au conseil agricole de changer marginalement les comportements des agriculteurs pendant la durée de la contractualisation (cas de la coopérative gc). Dans le meilleur des cas, les incitations financières ont permis de financer un dispositif de conseil dédié aux agriculteurs apte à changer en profondeur les pratiques en rendant crédible (i.e. légitime) le dispositif aux yeux de ces agriculteurs (cas de la coopérative qs). Cela semble être une condition requise pour que les conseillers parviennent à pérenniser l'emploi des techniques innovantes au-delà de la durée de contractualisation et qu'ils contribuent par ce biais à assurer l'efficacité d'une mesure de politique environnementale.

sur le maintien de l'agriculture biologique. Grâce à cette mesure, les agriculteurs biologiques ont pu participer à des opérations d'animation de la MAE initiées par la coopérative et contribuer ainsi à l'essaimage de techniques utilisées en agriculture biologique comme par exemple la herse étrille.

Références

- Argyris C., 1993. *Knowledge for action. A guide to overcoming barriers to organizational change*, Jossey-Bass Publishers, San Francisco, 336p.
- Bakhtine M., 1978. *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, Paris (Traduction, 1987), 490p.
- Benzecri, J.P., 1973. *L'analyse des données. L'analyse des correspondances (Tome 2)*, Dunod, Paris, 619p.
- Bromley, D.W., 2008, Volitional Pragmatism, *Ecological Economics*, 68 (1-2), 1-13.
- Bürgenmeier B., 2008. *Politiques économiques du développement durable*, de Boeck (3ème édition), Bruxelles, 280p.
- Cerf M., Maxime F., 2006. La co-production du conseil : un apprentissage difficile. In : *Conseiller en agriculture* (J. Rémy, B. Lémery, H. Brives, eds.), chapitre 8, Educagri éditions, Dijon, 137-152.
- Compagnone C., 2014. Les viticulteurs bourguignons et le respect de l'environnement. Réseaux de dialogues professionnels et dynamique de changement, *Revue Française de Sociologie*, 55 (2), 319-358.
- Darré J.P., 1996. *L'invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance*, Karthala, Paris, 194p.
- Del Corso J.P., Nguyen G., Kephaliacos C., 2014, Quelles conditions de l'acceptation d'un dispositif incitatif de politique publique en agriculture ? Le cas d'une mesure agro-environnementale territorialisée à l'enjeu de l'eau, *Vertigo*, 20, URL : <http://vertigo.revues.org/15252>.
- Dobson A., 2007. Environmental citizenship: towards sustainable development, *Sustainable Development*, 15 (5), 276–285.
- Gadrey J., 1992. *L'économie des services*, La Découverte, Paris, 124p.
- Gadrey J., 1996. *Services : la productivité en question*, Desclée de Brouwer, Paris, 359p.
- Goulet F., 2011. Accompagner et vendre, *Cahiers Agricultures*, 20 (5), 382-386.
- Habermas J., 1976. *Communication and the evolution of society*, Beacon Press, Toronto (English translation, 1979), 264p.
- Habermas J., 1981. *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, Paris (Traduction, 1987), 450p pour le Tome 1, 480p pour le Tome 2.
- Habermas J., 1983. *Morale et communication*, Champs Flammarion, Paris (Édition, 1999), 212p.
- Harris Z.S., Dubois-Charlier F., 1969. L'analyse du discours, *Langages*, 13(4), 8-45.
- Labarthe P., 2006. *La privatisation du conseil agricole en question. Evolutions institutionnelles et performances des services de conseil dans trois pays européens (Allemagne, France, Pays-Bas)*, Thèse de Sciences économiques, Université de Marne-La-Vallée, 405p.
- Lebart L., Salem, A., 1994. *Statistique Textuelle*. Dunod, Paris, 342p.
- Nguyen G., Del Corso J.P., Kephaliacos C., Tavernier H., 2013. Pratiques agricoles

- pour la réduction des produits phytosanitaires, *Économie rurale*, 333 (1), 101-117.
- Nooteboom B., 2000. Learning by interaction : absorptive capacity, cognitive distance and governance , *Journal of Management and Governance*, 4 (1-2), 69-92.
- Petit S., Compagnone C., Lémery B., Kockmann F., Moretty P., 2011. Les chambres d'agriculture françaises face à la marchandisation du conseil, *Cahiers Agricultures*, 20(5), 321-326.
- Ratinaud P., Marchand P., 2012. Application de la méthode ALCESTE à de "gros" corpus et stabilité des "mondes lexicaux"? : analyse du "CableGate" avec IRaMuTeQ. *Actes des 11eme Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles (JADT 2012)*, Liège, Belgium, 835-844.
- Reinert M., 1993. Les "mondes lexicaux" et leur "logique" à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars, *Langage et société*, 66 (4), 5-39.
- Vatn, A., 2009, Cooperative behavior and institutions, *The Journal of Socio-Economics*, 38 (1), 188-196.
- Wolf S.A., Just D.R., Zilberman D., 2001. Between data and decision: the organization of economic information systems, *Research policy*, 30 (1), 121-141.
- Zarifian P., 1996. *Travail et communication. Essai sociologique sur le travail dans la grande entreprise industrielle*, Presses Universitaires de France (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 213p.